CHÂTELLERAULT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCAS : LES SOLUTIONS EXISTENT

Des décisions ont été actées lundi 10 juillet

Ce lundi 10 juillet se sont tenues, pour 2023, **les dernières deux rencontres clés** pour l'avenir de certaines activités portées par le CCAS de Châtellerault. Il s'agissait pour les élus, les agents, les représentants du personnel et élus de l'opposition de trouver des solutions de sauvegarde pérennes. Depuis avril dernier, différents groupes de travail et instances se réunissent pour avancer, de concert, vers une issue positive engagée en faveur des bénéficiaires et des agents.

Pour rappel, le CCAS de Châtellerault rencontre des difficultés financières comme beaucoup de centres par ailleurs. Générées par des sources exogènes : Ségur, point d'indice, fluides, mais aussi par des choix de missions coûteuses qui font porter un déficit structurel aux finances.

// Maisonnées et résidences autonomies

C'était la crainte, à ce jour elle est levée : les résidences autonomies et maisonnées restent dans le giron du CCAS. Pour ce faire, une mise en adéquation des tarifs avec la qualité des prestations s'avère indispensable.

Le travail sur ces optimisations se poursuit au deuxième semestre afin d'ajuster l'offre de services correspondant aux besoins des résidents pour une mise en œuvre dès janvier 2024.

// Portage des repas : un transfert effectif depuis le 1er juillet

Après un accompagnement sur mesure - un contact avec chacun des 120 bénéficiaires à leur domicile, doublé d'un appel téléphonique aux référents ou aux tutelles - l'ensemble des bénéficiaires dispose d'un nouveau moyen de portage de repas.

Une décision sociale forte

Lors du dernier conseil d'administration, la collectivité s'est engagée pour une aide financière auprès des 40 bénéficiaires relevant de l'aide sociale de manière à ce que le reste à charge soit sensiblement identique à ce qu'il était en juin dernier.
En clair, il s'agit d'une augmentation de moins de 50 centimes par repas pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et aucune augmentation pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

D'un point de vue RH, l'agent contractuel a été recruté par un prestataire privé depuis le 30 juin. Deux des agents titulaires ont reçu une affectation correspondant à leurs compétences et à leur cadre d'emploi au sein du CCAS. Le troisième agent concerné, quant à lui, a intégré le service de la vie associative.

// Le service d'aide à domicile (SAD)
Dans la perspective du décret attendu portant sur la réforme du SAD et du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour la création à terme d'un service autonomie à domicile (SAAD), une réflexion est entamée vers une gouvernance mutualisée. L'activité du SAAD sera recentrée sur les bénéficiaires de l'aide sociale, de l'APA et de la prestation de compensation du handicap.

Le groupe de travail a axé la réflexion sur l'optimisation possible dans l'organisation de ses missions tout en poursuivant l'amélioration de la qualité de vie au travail, notamment avec l'aide financière du conseil départemental de la Vienne résultant d'un appel à projet.

// Le travail se poursuit
Le CCAS poursuit cette réflexion sur l'ensemble des services dans l'organisation du travail comme dans l'optimisation des moyens.

La mise en œuvre des ces mesures devraient permettre d'atteindre un retour à l'équilibre en 2024. Toutes ces mesures seront évaluées dans le courant de l'année prochaine pour conforter ces orientations et leur pérennité.

La collectivité et l'équipe municipale se félicitent de la qualité des débats et de la bonne tenue des échanges lors des différentes rencontres auxquelles ont participé notamment les élus de l'opposition et les représentants du personnel.

Les élus et la direction du CCAS remercient vivement l'ensemble des professionnels qui ont participé à cette réflexion.

CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet – 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr